

**Racisme? Appelez-nous!** 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!  
**Diskriminasyon? Puede kang magsumbong!** Yezeregnet gudategna? Negerune! **Irkiçlik kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות? צור קשר!  
**Racism? Get in touch! Vittima di Razzismo? Contattateci!** ! اتصل بنا! ضحية العنصرية! **Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas !**  
**Racismo? Fale conosco! Ofiarę rasizmu ? Skontaktuj się z nami !** Racisme? Neem contact met ons op! **רַאסִיזְמוֹ? תַּלְשִׁי אֵלַי!**  
 नस्लवाद का शक्तिर? हमसे सम्पर्क करें। **Racismo ? ;Contáctenos** Rassismus? Kontaktieren Sie uns! **Racisme? Appelez-nous!**  
 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Irkiçlik kurbanı? Bize Ulaşın!** **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** Yezeregnet gudategna? Negerune!

Coordination genevoise "Ecoute contre le racisme", 27, Bd. Helvétique 1207 Genève  
 Consultations : Centre-Ecoute Contre le Racisme - 022 736 20 00 - contact@c-ecr.ch



**Centre  
 Ecoute  
 Contre le  
 Racisme**

www.c-ecr.ch

VICTIMES? TÉMOINS? CONSEILS, SOUTIEN!

## RAPPORT ANNUEL 2014

### REMERCIEMENTS

Le Centre Ecoute contre le racisme (C-ECR) tient avant tout à remercier les contributeurs suivants :

- le Canton de Genève, BIE (PIC)
- la Confédération (Service de lutte contre le racisme - SLR)
- la Loterie romande

Il convient toutefois de remercier plus expressément le Bureau genevois pour l'intégration des étrangers (BIE) qui, en sus de l'aide financière apportée, a mis à disposition un collaborateur qui a donné au projet un soutien important et constant. Son aide de nature tant humaine que logistique a été essentielle durant cette phase de mise en place du C-ECR. Nos remerciements visent également le Délégué à l'intégration en poste à ce moment-là, M. André Castella, pour son accueil.

### AVANT PROPOS

Ce rapport d'activités du C-ECR résume les nombreuses tâches effectuées par le Centre de janvier à décembre 2014. Il traite de sa communication externe, de ses interventions auprès des bénéficiaires et de son fonctionnement au quotidien.

Au cours de cette période le C-ECR a pu ouvrir officiellement son local, le 21 mars 2014, durant la Semaine d'action contre le racisme.

Le C-ECR a des objectifs à remplir au niveau cantonal Programme d'intégration cantonal (PIC) :

Sensibiliser la population, soutenir les victimes et les témoins, observer et évaluer les discriminations, et créer des réseaux de collaboration.

Durant l'année 2014, le C-ECR a traité 56 cas qui seront analysés ci-après.



## 1. ORGANISATION

C'est la Coordination Ecoute-contre-le-Racisme, constituée en 2011 par cinq organisations antiracistes, qui dirige le Centre Ecoute contre le Racisme (C-ECR).

Son **comité** était composé en 2014 de :

- M. Kanyana Mutombo (Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-Noir, CRAN), Président
- M. Karl Grünberg (ACOR SOS-Racisme), Vice-président
- Mme Cathy Day (Ligue suisse des droits de l'Homme), Secrétaire et responsable du personnel
- M. Johanne Gurfinkiel (Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation, CICAD), Trésorier
- Mme Anne-Laure Zeller (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, LICRA), remplacée en cours d'année par Mme Angèle de Preux, puis Mme Coline Wicki, après être devenue collaboratrice du Centre.

Chargé du pilotage du Centre et de la définition des grandes lignes stratégiques, le comité a notamment traité des questions suivantes :

- campagne de communication
- ressources humaines
- aménagement des bureaux
- relations avec la fiduciaire
- organisation de l'assemblée générale qui s'est tenue le 14 juillet 2014
- etc.

**Les collaborateurs**, en charge de la gestion quotidienne du Centre, à 50 %, sont au nombre de deux :

- Mme Anne-Laure Zeller, intervenante psychosociale et culturelle entrée en fonction le 1<sup>er</sup> septembre 2014, est titulaire d'une licence en anthropologie et sociologie de l'Université de Lausanne, d'une maîtrise en ethnologie de l'Université Lyon 2 (France) et d'un master en action humanitaire de l'Université de Genève ;
- Me Adola Fofana, juriste-avocat, a suivi une formation continue en médiation,

Outre les cas qu'ils ont eu à traiter (voir plus bas), ils ont effectué durant l'année 2014 les tâches suivantes :

- Finalisation des aménagements et installations intérieurs du nouveau local ;
- Finalisation des aménagements et installations des outils et supports de communication (téléphonie, site internet, dépliant, papier à entête, cartes de visite, etc.) ;
- Participation à Berne aux rencontres annuelles de DoSyRa (système de collecte de données à but statistique) ;
- Collaboration avec l'association romande CIAO, en tant que répondant sur leur plateforme d'information pour répondre en ligne aux besoins d'information et d'orientation des jeunes romands de 13-20 ans ;



## 2 - CAMPAGNES DE COMMUNICATION

### Campagnes dans l'espace public

Afin de faire connaître le Centre, une grande campagne de communication a été lancée sur le canton de Genève. De grandes affiches présentant C-ECR ont été visibles sur la voie publique pendant 2 semaines, voire plus, jusqu'à deux mois supplémentaires, lorsque certains emplacements n'étaient pas reloués tout de suite.



### Campagnes sur les véhicules TPG

Des supports cartons présentoirs (cartons suspendus "display") contenant des flyers portant les coordonnées du Centre étaient disponibles dans tous les Transports publics genevois (TPG) pour une durée de 5 semaines.



### Campagnes au sein d'administrations et associations

Les cartons présentoirs et les flyers encore disponibles ont été récupérés auprès des TPG et un courrier à large échelle a été envoyé (gracieusement par le BIE) afin d'informer de l'existence du C-ECR les associations genevoises et un grand nombre d'organismes administratifs de la Ville et du Canton de Genève. Dans ce courrier, le C-ECR propose et offre aussi la possibilité de disposer gratuitement d'un ou plusieurs cartons présentoirs et de flyers à mettre à disposition de leurs usagers et usagères.

### Campagnes dans la presse

Le Centre a été contacté ou a pris contact avec divers médias afin de communiquer sur l'existence et les prestations du Centre.

- Mi-mai, une émission de la RTS, « Vacarme », a diffusé une présentation et un entretien avec le collaborateur avocat/médiateur du Centre.
- Emission radio "On en parle" sur la Première (rts.ch/onenparle) présentant le C-ECR et son fonctionnement, avec la collaboration de notre collaborateur avocat/médiateur du centre. Le sujet a été diffusé le 22 mai, aux alentours de 08 h 45, 08 h 50. Il a duré environ 8 minutes.
- Le 19 septembre 2014, la collaboratrice du Centre est invitée à l'émission « On en parle » de la Radio suisse romande pour parler des discriminations, émission diffusée en direct : [http://interactif.rts.ch/vosdroits/?page\\_id=3957](http://interactif.rts.ch/vosdroits/?page_id=3957)



### 3 - COLLABORATIONS EXTERIEURES

#### Collaboration avec l'Etat

Pour rappel, le C-ECR s'est engagé à remplir les objectifs fixés dans le Programme d'intégration cantonal (PIC). Le troisième pilier du PIC, à savoir la Protection contre les discriminations, inclut l'objectif suivant de l'Office fédéral des Migrations (ODM) : « *Toute personne discriminée en raison de ses origines ou de sa race peut obtenir un conseil et un soutien qualifiés* ».

L'objectif cantonal n° 12, qui concerne le C-ECR, prévoit que, jusqu'en 2017 « *un centre de consultation indépendant ouvert aux Suisses et aux étrangers et destiné aux victimes, témoins ou auteurs d'actes de racisme est créé et développé* ».

Les deux mesures spécifiques prévues pour remplir cet objectif consistent à :

- (12.1) « *Développer un centre de consultation indépendant destiné aux victimes de racisme* »
- (12.2) « *Informers la population potentiellement concernée ainsi que les réseaux associatifs et institutionnels afin de s'assurer qu'ils aient connaissance de l'existence du Centre indépendant et aient accès à ce dernier et aux prestations qu'il fournit* »

On peut estimer que la mesure 12.1 a été amplement remplie durant l'année 2014, puisque le Centre est aujourd'hui complètement opérationnel et stabilisé.

Concernant l'objectif 12.2, on peut estimer qu'un grand nombre d'organismes ont été atteints et, grâce à la campagne simultanée dans les TPG et dans l'espace public (affiches SGA), un grand nombre de personnes ont eu connaissance de l'existence du Centre et de ses prestations.

A noter que le C-ECR va aider le Canton à accomplir également une autre mesure du PIC (8.1), à savoir « *Diffuser des informations concernant le racisme et la protection contre la discrimination (cadre légal, coordonnées et mission du centre de consultation, etc.) par le biais de campagnes de promotion – incluant courriers, affiches, flyers, site Internet, etc.* »

#### Autres collaborations

*Contacts avec :*

- Le CARDIS (Centro Ascolto Razzismo e Discriminazione) du Canton du Tessin, qui a demandé à reprendre le concept du C-ECR, ainsi que l'affiche de la campagne de communication. La Coordination ECR a accepté cette demande.
- Le bureau responsable pour l'intégration en Valais, qui aimerait aussi reprendre le concept, mais doit l'adapter, au vu de la situation délicate sur le plan politique et donc pense avoir trouvé la solution en intégrant le concept au niveau de la LAVI.

*Présentation du C-ECR auprès de quelques organisations, notamment :*

- Association pour la Promotion des Droits Humains – projet FemmesTische (septembre)
- Centre social protestant (octobre)
- Caritas (novembre)

*Participation à des recherches ou des collectes d'information*

- Rencontre du C-ECR dans le cadre d'une recherche Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH), sous la tutelle de l'Office fédéral de la justice.
- Entretien mené par Johanne Probst, sociologue, collaboratrice scientifique au Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population. La recherche que le CSDH est en train de conduire vise à mieux comprendre l'accès à la justice en cas de discrimination. Le point de départ de cette étude est le postulat Naef (12.3543).
- Le C-ECR a participé de manière active à la récolte de données effectuée à Berne par DoSyRa, système de collecte de données à but statistique fournies par divers centres du pays. Les informations récoltées alimentent un rapport annuel intitulé « *Incidents racistes traités dans le cadre de consultations* ». Le Rapport 2014 est disponible sous la page : <http://www.humanrights.ch/fr/dossiers-droits-humains/racisme/racisme-en-suisse/reseau/>



#### 4 - ANALYSE DES CAS PORTÉS AU C-ECR

Le C-ECR observe une progression notable des appels reçus en 2014 par rapport à 2013, le nombre passe de 12 à 56 sur la même période, soit une progression de 78.5 %. Ce chiffre est à mettre en relations étroite avec la campagne de communication massive dont le début coïncide avec l'ouverture du C-ECR et la Semaine de lutte contre le racisme. Les affiches et les flyers dans les TPG ont indéniablement contribué à cette progression.

##### Répartition des cas :

###### Selon le sexe

- Hommes (28 cas) 50,0 %
- Femmes (28 cas) 50.0%

###### Selon le statut de séjour

- Sans papiers 4 cas 7.3 %
- Avec papiers 52 cas 92.7 %

###### Selon le lieu d'origine

- Afrique Nord 13 cas 23.2 %
- Afrique Est/Ouest 20 cas 35.7 %
- Union Européenne 6 cas 10.7 %
- Pays de l'Est 2 cas 3.36 %
- Suisse 11 cas 19.6 %
- Autres pays 4 cas 7.1 %
- Total 100%

###### Selon les domaines concernés

- Administration (19 cas) 33.9 %
- Monde du Travail (14 cas) 25.0 %
- Voisinage (8 cas) 14.2 %
- Mieux vivre (8 cas) 14.2 %
- Médias (4 cas) 7.6 %

###### En complément :

- 1 appel anonyme, soit 1.7 %
- 1 cas concernant la discrimination religieuse, soit 1.7%
- 1 cas concernant un employé de l'Etat d'origine étrangère, soit 1.7 %
- 5 cas hors compétence territoriale, soit 8.9 %
- 4 cas hors compétence thématique, soit 7.3 %
- Total hors compétence thémat./terr. ; soit 9 cas = 16.2 %
- Total in compétence ; soit 47 cas = 83.8 %

Total 56 cas soit 100%.

##### Observations :

- Le C-ECR a été sollicité plusieurs fois de suites pour des problèmes de communication à l'accueil dans les administrations, en particulier à l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM). Les bénéficiaires (notamment des personnes au bénéfice d'un permis d'établissement C) décrivent qu'ils ont été très mal reçus (ton excédé, agressif, colérique, etc.) et les renseignements donnés ne leur ont pas permis de repartir rassurés sur le fait d'avoir été servis par des fonctionnaires ayant correctement rempli leurs obligations. Certains usagers ont fait face à une telle violence (perçue ou réelle) dans les réponses à leurs demandes qu'ils n'osent plus contacter cette administration alors qu'ils sont pourtant dans leur droit.



- Dans d'autres cas, lors de contrôles douaniers, le ton des douaniers a été jugé agressif. Ces derniers ont donné l'impression de se baser sur l'apparence physique des personnes concernées (délit de faciès). Les populations identifiables ou assimilables comme étrangères (par la couleur de peau, etc.), bien que parfois détentrices d'un passeport suisse, observent être plus souvent contrôlées ou victimes de suspicion.
- Un cas qui a concerné l'Aéroport de Genève a vu une personne ressortissant d'un pays européen mais d'origine africaine et portant un sac de marque être arrêtée par un douanier soupçonnant une contrefaçon. Ce dernier a refusé l'offre de preuve proposée par la voyageuse et a fait saisir le sac pour vérification, avant de le renvoyer plus tard à sa propriétaire. Le cas était tellement surprenant que le C-ECR a même été interpellé par la presse écrite, au courant de l'affaire.
- Dans d'autres cas, les fonctionnaires, bien que n'ayant pas de comportement à proprement parler agressif, ont traité les questions soumises par certains usagers comme des automates, sans aucune empathie, contribuant ainsi à la perception par les usagers d'une réponse froide, insensible et impersonnelle.
- Le cas d'un requérant d'asile ayant déposé plainte pénale contre un notable pour des faits graves a lui vu, fort curieusement, le traitement négatif de son dossier accéléré alors que d'autres compatriotes dans la même situation n'avaient pas bénéficié d'une telle célérité. Ceci signifie qu'il ne faut pas généraliser les comportements dans l'administration. Il y a différence de traitement des usagers et le traitement des cas peut varier de cas en cas.
- Les collaborateurs du C-ECR ont été également sollicités par un journaliste étranger en lien avec le vote sur l'initiative ECOPOP suivant celle du 9 février 2014.

#### Recommandations :

- De manière globale, il faut relever qu'il n'existe pas de moyen simplifié pour qu'une personne puisse déposer plainte contre un agent de l'Etat ou du moins signaler un comportement discutable. Il serait souhaitable, à l'avenir, de disposer d'un tel dispositif. L'adoption du projet de loi PL 11276-B instituant une instance de médiation dans le canton de Genève (Adaptation à la nouvelle constitution – mise en œuvre de l'art. 115)
- Une sensibilisation des administrations est absolument indispensable afin de permettre aux fonctionnaires une meilleure compréhension des usagers.
- Il conviendra, soit dans le cadre des rapports ou entretiens annuels avec le Bureau de l'intégration des étrangers, d'examiner dans quelle mesure le Centre ne pourrait élargir l'éventail de ses activités, par exemple en ne prenant pas seulement en compte les éléments fournis par les victimes, témoins ou auteurs d'actes de racisme, mais aussi en incluant d'éventuels propos racistes véhiculés soit via les médias soit par le biais des réseaux sociaux

Genève, le 19 avril 2015